

Un nouveau système de racleur au service des éleveurs



Le procédé « Prolap » de Maison Bleue, prix de l'innovation du salon international de l'élevage à Rennes.

Quelques semaines après avoir reçu le prix de l'innovation au salon international de l'élevage, les premières commandes du système vendéen « Prolap » sont lancées.

Des porcs qui grandissent plus vite,

dans une ambiance plus saine et avec moins d'aliments. Ce résultat est non pas le fruit d'une modification génétique mais celui du système « Prolap ». Système qui sépare instantanément le liquide du solide des déjections de porcs. Créé par l'entreprise ven-

déenne Maison Bleue, sa fabrication en série est lancée. « Nous venons de recevoir les moules. Nos premières commandes seront réalisées cette semaine », annonce Yannis Rousseau, commercial de l'entreprise. En septembre, « Prolap » a reçu le plus prestigieux des prix de l'innovation du salon international de l'élevage à Rennes.

La fosse de récupération des déjections du système est placée à trente centimètres au-dessous de la litière des porcs. Ses parois, grâce à leur inclinaison, entraînent le liquide dans une fente de 2 mm. Il est évacué dans un caniveau. Les parties solides restent sur les parois. Elles sont raclées cinq à quinze fois par jour et stockées dans une fosse.

Le projet d'un éleveur de lapins

L'expérience remonte à 2006. Un éleveur de lapins demande à l'entreprise de fabriquer un racleur qui sépare le liquide et le solide des dé-

jections de ses animaux. « *Devant le succès de l'expérience, nous avons décidé de reprendre le même principe pour les élevages de porcs. Depuis trois ans, la station expérimentale porcine de Guernévez l'utilise. Trois années concluantes* », ajoute Yannis Rousseau. Grâce à la séparation instantanée des solides et des liquides, on compte 54 % d'ammoniac en moins. L'atmosphère du bâtiment d'élevage est plus saine, autant pour les éleveurs que pour les bêtes. À tel point que la croissance des animaux, leur « gain moyen quotidien » augmente de 8 %. Qui plus est, le solide obtenu, composé de 30 % de matières sèches, diminue de 50 à 90 % les surfaces d'épandage. Mélangé à un structurant, il peut être commercialisé sous forme de compost. « *En 2000, l'entreprise était rachetée par des salariés. Aujourd'hui, elle se développe et elle innove. C'est un exemple à retenir* », se réjouit Wilfrid Montassier, Conseiller général du canton.